



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :

15

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Stéphanie MICHOT, Odile MARTIN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Patricia VILLEMMAIN représentée par René SAMUEL

Absent(s) : Farid RAHMOUN, Marylise BERG-NICOLAS

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

DE_2025_014 - Objet : Adoption du procès-verbal du 04 mars 2025

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 04 mars 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 10/04/2025



Frédéric DAUPHIN



Aurélie DURAND

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025

Date de réception de l'AR: 17/04/2025

004-210401451-DE_2025_014-DE

AGEDI

1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2025
et publié ou notifié
le 18/04/2025